

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par

Mme Petex, Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Taite et Mme Anthoine

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.